

CONSEIL D'ÉCOLE DE LA PIERRE LEVÉE - 10 novembre 2023

Monsieur Gontran, directeur de l'école, a dirigé ce conseil d'école qui a réuni :
Mesdames Cavedon, Fernandez, Alkan, Peyre et Billy : enseignantes
Mesdames Jumeau et Woëhling ; Monsieur Boussaingault : représentants des parents d'élèves
Madame Thévenin : maire adjointe

1. Fonctionnement du conseil d'école (rôle de chacun, explication des points non retenus ...)

Le rôle du conseil d'école :

Est informé : Du choix des manuels et du matériel pédagogique, de l'organisation des aides spécialisées, des conditions d'organisation des rencontres parents-professeurs...

Donne son avis, émet des suggestions : Sur le fonctionnement de l'école, sur les actions pédagogiques entreprises, sur les moyens alloués à l'école, sur l'intégration des enfants handicapés, sur les activités périscolaires, la cantine, l'hygiène et la sécurité des élèves.

Instance de décision : Établit son mode de fonctionnement (possibilité de constituer des commissions), vote le règlement, peut établir un projet d'organisation de la semaine de travail. Il peut adopter le projet d'école et participer à l'élaboration de la partie concernant le bien être à l'école.

L'ordre du jour :

Est rédigé par le directeur en concertation avec les enseignants de l'école. Il est envoyé à la mairie et aux représentants de parents deux semaines avant la réunion. Les parents et la mairie peuvent proposer de nouveaux sujets à débattre. Le directeur envoie un ordre du jour définitif une semaine avant la réunion.

Points rejetés :

Le directeur expliquera au début de chaque conseil d'école pourquoi certains points ne sont pas traités.

Le compte rendu :

Une personne prend des notes pendant la réunion et les transmet au directeur qui rédige un compte rendu. Celui-ci le communique par courriel aux parents et à la mairie pour correction éventuelle. Environ une semaine après la réunion, le compte rendu est mis en ligne sur le site de l'école et distribué à l'ensemble des familles.

Les 2 derniers conseils auront lieu les vendredis 02/02 et 31/05/24 de 18h à 20h.

2. Effectifs et composition de l'école

Cette année, à la rentrée de septembre, il y avait **118 élèves** dans l'école (effectif en légère hausse par rapport à l'an passé). La structure de l'école a été simple à faire et nous avons pu faire une classe pour chaque niveau, ce qui est très bénéfique pour les élèves.

Les élèves ont été répartis de la manière suivante:

CP - Mme Cavedon : 20 élèves

CE1 - Mme Fernandez : 27 élèves

CE2 – Mme Alkan : 21 élèves

CM1 - Mme Billy : 26 élèves

CM2 - M. Gontran : 24 élèves

Il faut également noter la présence d'une enseignante supplémentaire (Mme Peyre) qui remplace M. Gontran le mardi ce qui lui permet de gérer plus facilement la partie administrative de son travail. Mme Richard, AESH, est également présente pour aider un élève de CE2.

Des échanges de services sont organisés au sein de l'école.

Mme Cavedon s'occupe de la chorale de l'école et intervient auprès de toutes les classes dans le cadre de l'éducation musicale.

Mme Billy enseigne les arts visuels, l'histoire et l'EMC aux élèves de CM1 et de CM2.

M. Gontran enseigne le sport et l'anglais aux élèves de CM1 et de CM2.

3. La vie à l'école

Le règlement de l'école : le conseil d'école **modifie** le règlement.

Horaires : merci de ne pas encombrer le couloir de bus et le passage piéton pour permettre une sortie en toute sécurité.

Vie en commun : remplacer flacons de verre par contenants en verre.

Informatique : L'application ONE qui permettait de mettre les devoirs en ligne n'a pas donné satisfaction et n'a pas été reconduite. Un nouvel ENT sera peut-être mis en service au cours de l'année. Nous vous tiendrons au courant.

La salle communale : est en travaux depuis le début de l'année. Elle sera à nouveau disponible le 20 novembre.

Le gymnase : Les élèves bénéficieront du gymnase de Lardy tous les vendredis après-midi. Les enseignants ont testé l'aller-retour à pied toute l'année dernière et cela n'a pas posé de gros problèmes (peu de séances annulées). Il a donc été décidé de reconduire cette organisation cette année.

La bibliothèque: Les élèves se rendront à la médiathèque de Lardy 3 fois dans l'année.

4. Projet d'école

Projet d'école 2023-2024. Les 4 axes retenus sont les mêmes que l'an passé :

a) Ambition pour tous et excellence : donner le goût de lire, améliorer le niveau général de lecture.

De nombreuses activités vont être poursuivies pour atteindre cet objectif : le ¼ d'heure de lecture quotidien, la participation à un concours littéraire comme jury, à un concours de lecture à voix haute, organisation de la nuit de la lecture ... Une nouveauté cette année : l'inscription des élèves au site « Rallye lecture » qui a déjà grandement amélioré leur motivation pour lire à la maison...

b) Bien être pour tous

La réflexion sur l'utilisation des locaux et des espaces extérieurs va être poursuivie en axant ce travail sur la lutte contre le harcèlement. Un banc de l'amitié sera mis en service, des référents élèves seront désignés, un travail sur les messages clairs proposé, des services toilettes mis en place ...

Par ailleurs, un jardin fleuri (dans le potager de l'école) sera créé pour continuer à travailler davantage en extérieur.

c) Culture et citoyenneté responsable :

Une chorale sera mise en place et sera toujours dirigée par Mme Cavedon. Les élèves mettront en scène un spectacle musical intitulé « le voyage de Nyamba » et feront une représentation au mois de juin devant les parents d'élèves.

Il y aura aussi une partie sportive en lien avec les JO de Paris 2024. Nous organiserons des olympiades avec l'école maternelle et peut être un cross de l'école.

d) équité et inclusion pour tous :

Poursuite du travail déjà engagé : création d'espaces spécifiques (coin calme, coin jeux, coin aide ...) et mise en place de PPRE (projet personnel de réussite éducative) pour tous les enfants ayant des adaptations en classe. Ces PPRE devront être mis en ligne sur une nouvelle application de l'éducation nationale qui permettra un meilleur suivi.

5. Sorties scolaires et activités diverses : téléthon, harcèlement scolaire, commémoration du 11 novembre

Téléthon : Les élèves de l'école vont à nouveau courir début décembre 2023.

Harcèlement scolaire : Le programme PHARE est un outil de prévention mais aussi un protocole permettant de résoudre des situations de harcèlement. Une équipe d'enseignants formés peuvent venir dans les écoles en cas de besoin. Ils reçoivent alors de nombreux enfants (victimes, harceleurs, témoins) de manière bienveillante afin d'améliorer la situation des enfants qui ne se sentent pas bien. Dans le cadre de ce programme, les écoles doivent aussi mettre en place des choses qui permettent d'avoir un bon climat scolaire. C'est pour cela que les enfants ont participé à la journée nationale « non au harcèlement » le 9 novembre et qu'une partie du projet d'école s'intéresse à ce sujet.

11 novembre : Le jeudi 9 novembre, les élèves de l'école ont participé à une commémoration pédagogique pour comprendre l'importance du devoir de mémoire. Les élèves de CP, CE1 et CE2 étaient spectateurs alors que les CM étaient acteurs de cette cérémonie (maire, porte-drapeaux, ...). De nombreuses personnalités locales ont participé à cet événement.

6. Suivi des élèves : remise des livrets, aide aux devoirs (organisation et effectifs), informations sur le RASED, programme Phare, aide personnalisée, évaluations nationales.

La remise des livrets : Cette année, l'année scolaire sera découpée en semestres, il n'y aura donc que 2 livrets d'évaluation. Ils seront remis aux enfants fin janvier et fin juin. Toutefois, 2 rendez-vous seront toujours proposés aux familles à mi-semestre : en décembre et en avril.

L'aide aux devoirs (17h30 – 18h30) : Il s'agit d'une étude surveillée gérée par les enseignantes de maternelle et accueillant 16 élèves au maximum. Cette aide ne concerne pas les élèves de CP et fait partie du temps de garderie. Il n'y a pas de coût supplémentaire.

Informations sur le RASED

L'équipe du réseau d'aide n'a pas changée : nous dépendons du secteur de St Germain les Arpajon. La psychologue scolaire est toujours Mme Karpinski. Les parents ont reçu un document d'information sur le RASED dans les cahiers de correspondance. Il est rappelé qu'ils peuvent demander eux-mêmes un suivi au RASED ou contacter directement la psychologue scolaire pour aide ou prise de rendez-vous (06 70 21 02 75 ou 07 62 20 81 98).

Les activités pédagogiques complémentaires

Elles ont lieu de 8h20 à 8h50. M. Gontran (directeur) et Mme Alkan sont déchargés d'une partie de ces heures. Pour ne pas pénaliser leurs élèves, ils seront parfois pris en charge par d'autres enseignants de l'école.

Les évaluations nationales : Fin septembre, les élèves de CP, CE1 et CM1 ont participé à des évaluations nationales en mathématiques et en français. Ces évaluations permettent de repérer les élèves en grande difficulté et de proposer des solutions adaptées. Même si, en règle générale, ces élèves avaient déjà été repérés par l'équipe enseignante. Les parents ont été reçus début novembre afin de leur présenter les résultats.

7. La sécurité : PPMS, vigipirate

Suite aux événements d'octobre dernier, le niveau Vigipirate est passé au niveau le plus élevé – **Urgence attentat** . La sécurisation des écoles et des établissements scolaires fait donc l'objet de mesures renforcées :

- Renforcement de la surveillance aux abords des établissements.
- Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments. **Nous vous demandons donc de ne pas arriver trop longtemps avant l'ouverture des portails (8h50 et 13h35) et d'éviter de rester sur la place après la sortie des élèves.**
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules. **L'arrêt minute devant l'école maternelle a été fermé et nous vous demandons de ne pas stationner sur l'arrêt de bus.**
- l'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte ; un contrôle visuel des sacs doit être effectué ; **l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée.** En cas de doute ou de refus, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement.

Le **PPMS** a été présenté aux membres du conseil d'école.

- Il prévoit la mise en sûreté des enfants en cas **d'incidents majeurs** (autres que les incendies) : explosion d'une conduite de gaz, tempête, problème nucléaire Les enseignants doivent regrouper les enfants dans le hall de l'école (endroit spacieux, proche d'un point d'eau et de toilettes) et attendre d'éventuelles instructions (radio, préfecture ...). Cet espace de regroupement doit être équipé d'une boîte contenant : une trousse de secours, une radio avec des piles, des bouteilles d'eau, du sparadrap ... A ce jour, le matériel est complet et fonctionne correctement.

- Il prévoit également la mise en sûreté des enfants en cas **d'intrusion**. Il faut alors fuir ou se cacher.

Cette année, les élèves auront 6 exercices de sécurité : **3 évacuations incendie et 3 mises en sûreté** (PPMS). Un premier exercice incendie a été effectué en septembre et le mardi 14/11 aura lieu un exercice PPMS (alerte intrusion).

8. Coopérative scolaire

La coopérative scolaire sert à organiser des sorties pédagogiques, à acheter du matériel... La coopérative de chaque classe est alimentée par les dons des parents. M. Gontran est mandataire de cette coopérative. Le solde était excédentaire de 7088,94 € à la rentrée 2023 (5398,62 € en 2022) . Les comptes ont été validés par un parent d'élève : Mme Logeais. Des sorties supplémentaires vont sans doute être organisées et du matériel supplémentaire (baby foot ? table de ping pong ?) acheté.

9. Budgets Mairie et Caisse des Ecoles

Le budget pour les fournitures scolaires s'élève à 8120 € (73,82 € par élève).

Le budget de la Caisse des écoles s'élève à 3388 € (livres pour la BCD:416 € (baissé de moitié), prix des CM2: 502 €, transport des sorties et animations : 2 470€). Il faut noter que la mairie prend en charge d'autres dépenses comme le fonctionnement des bâtiments et notamment le chauffage qui est une grosse dépense.

Par ailleurs, il faut noter que l'école gère le budget « sorties – transport » en autonomie (2470€). La caisse des écoles fait une subvention générale à la coopérative scolaire car de nombreux organismes refusent les mandats administratifs. M. Gontran doit tout de même présenter son budget en réunion de caisse des écoles.